

SOMMAIRE

Vie de Village p.03	Focus sur ... p.06	Du côté des assos p.08	Autour du village p.10	Infos pratiques p.11
------------------------	-----------------------	---------------------------	---------------------------	-------------------------

LE MOT DU MAIRE

Ghislaine PEYLIN

Stéphanoises, Stéphanois

Pour ces échos que vous recevez en début d'année, je voulais pour toutes les personnes qui n'ont pas pu profiter des festivités sur notre commune, partager les meilleurs moments de décembre 2023 : le marché de Noël avec un succès grandissant et une météo propice, la soirée des illuminations du 08 décembre, qui fut un immense succès grâce aux élus, aux enfants, aux agents municipaux très investis sur cet événement et le concert de Noël le 09 décembre de grande qualité offert par la chorale Amis Voix. C'est grâce aux personnes investies dans le bénévolat que perdureront ces événements qui nous rassemblent.



Maintenant que 2023 est derrière nous, avec son lot de joie et de peine au niveau national et international, local et régional, je souhaite pour 2024 le meilleur pour vous, vos familles et vos amis. Cette nouvelle année est le début de nouvelles aventures pour tous, qu'elles soient faites de joies intenses et de beaucoup de bonheur, en espérant vous rencontrer le 27 janvier pour partager le verre de l'amitié lors des vœux de la municipalité.



Vie du Village

Le budget participatif

Dernière ligne droite pour nous faire parvenir vos projets pour le budget participatif. Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la mairie ou venez récupérer une fiche projet à l'accueil de la mairie, avant le 15 janvier 2024.



Avis porte drapeau

Suite au succès de la commémoration du 11 novembre, certains jeunes se sont montrés fort intéressés à l'idée de porter le drapeau lors des cérémonies.

Une implication volontaire serait la bienvenue ! alors place à la jeunesse et n'hésitez pas à vous manifester en mairie afin que nous puissions vous contacter le jour J !

Subvention de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Une aide financière a été accordée à la commune de St Etienne de Crossey par la CAPV afin de soutenir les animations dites « vie locale et économique 2023 »

Cette subvention s'élève à la somme de 731 euros.



Proposition panneaux photovoltaïques

Promulguée en mars 2023, la loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables met au cœur les communes qui doivent définir sur leur territoire des zones pour accueillir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, les ZAE nR. Ces zones concernent aussi bien les panneaux photovoltaïques, les réseaux de chaleur, la géothermie, les éoliennes, la méthanisation, le bois, etc....

Après réflexion, les élus proposent le toit de la future salle multi-activités et celui du gymnase pour des panneaux photovoltaïques. Le projet du champ de panneaux Voltalia fait partie lui aussi de ces ZAE nR.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, proposer d'autres zones et d'autres énergies. A cet effet, un cahier sera mis à votre disposition à l'accueil de la mairie ou vous pouvez également adresser un mail à accueil@crossey.org.

Les élus restent également à votre disposition si vous avez d'autres propositions.

Une délibération sera prise prochainement avant l'envoi du dossier au référent préfectoral.

Révision n°1 du PLU

Dans la continuité du projet de la salle multi-activité, la mise en compatibilité de notre PLU avance (voir article des échos de Mars-Avril et Novembre-Décembre). Conformément à la procédure, le dossier a été envoyé aux Personnes Publiques Associées et la réunion portant sur l'examen conjoint a eu lieu le 29 novembre 2023. Le procès-verbal de cette réunion sera joint au dossier de l'enquête publique.

Cette révision est soumise à une enquête publique qui aura lieu du **lundi 22 janvier 2024 à 14h au mercredi 21 février 2024 12h inclus.**

*Madame Dominique GREMEAUX a été désignée Commissaire Enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Grenoble. Monsieur Stéphane MAZEREEL a été désigné comme commissaire Enquêteur suppléant.

Les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations oralement auprès de la commissaire-enquêteur qui recevra le public en Mairie de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY, aux jours et heures suivants :

- Lundi 22 Janvier 2024 de 14h à 18h
- Jeudi 15 Février 2024 de 14h à 18h30

Les documents seront consultables sur le site internet de la commune de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY : www.st-etienne-de-crossey.fr (rubrique urbanisme) et un exemplaire, ainsi que les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire-enquêteur seront disponibles et consultables sur place au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat soit :

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête pendant cette même période.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention de la commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY qui l'annexera au registre d'enquête.

Adresse postale du siège de l'enquête publique :

Mairie de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY - 134 rue de la Mairie - 38960 Saint Etienne de Crossey.

Les observations pourront également être transmises par l'intermédiaire de la messagerie électronique "revisionallegeeplu@crossey.org". Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie faisant foi.

Les dates de l'enquête Publique et des permanences de la commissaire enquêteur seront affichées sur le site internet de la commune, sur le tableau d'affichage lumineux, dans le Dauphiné libéré, dans la revue "les Affiches" et en mairie et sur le panneau de la salle des fêtes.

